Nations Unies A/60/304

Assemblée générale

Distr. générale
26 août 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Point 60 a) de l'ordre du jour provisoire*
Formation et recherche

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 59/252 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 2004. Il fait ressortir les principales caractéristiques des programmes de formation et de renforcement des capacités de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) en cours d'exécution. Il met l'accent en particulier sur les méthodes récemment développées par l'Institut telles que le téléenseignement et les plates-formes interactives utilisant le Web, la gestion des connaissances et les nouvelles approches en matière de partenariats entre secteurs public et privé. Il propose plusieurs manières dont l'UNITAR pourrait fournir plus systématiquement des services communs spécialisés aux fonds et programmes et aux organisations du système des Nations Unies. Si les contributions volontaires demeurent faibles, la situation financière de l'UNITAR s'est toutefois améliorée grâce à l'augmentation des dons à des fins spéciales. Le rapport s'achève sur sept recommandations concrètes.

* A/60/150.

05-47397 (F) 071005 071005

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–7	3
II.	Aperçu des programmes en cours	8–63	4
	A. Diplomatie multilatérale et gestion des affaires internationales	8–11	4
	B. Rétablissement de la paix et diplomatie préventive	12–16	5
	C. Programme d'enseignement par correspondance sur les opérations de maintien de la paix	17	6
	D. Femmes et enfants pendant et après un conflit	18–19	7
	E. Droit de l'environnement	20–23	8
	F. Changements climatiques	24–26	8
	G. Gestion des produits chimiques et des déchets, et démocratie environnementale	27–30	10
	H. Coopération décentralisée	31–40	11
	I. Aspects juridiques de la dette et de la gestion financière	41–43	13
	J. Programme UNOSAT	44–51	14
	K. Bureau de l'UNITAR à New York	52–54	18
	L. Bureau régional d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique	55–60	18
	M. Bureau extérieur de Douchanbé, au Tadjikistan	61–63	20
III.	Recommandations	64–70	20

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 59/252 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2004, dans laquelle celle-ci a notamment réaffirmé l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et s'est félicitée des progrès réalisés dans l'instauration de partenariats entre l'Institut et d'autres institutions et organismes des Nations Unies et a noté avec satisfaction les activités menées par le bureau régional de l'Institut pour l'Asie et le Pacifique, nouvellement établi à Hiroshima. L'Assemblée a encouragé le Conseil d'administration de l'Institut à poursuivre ses efforts pour remédier à la situation financière critique de l'Institut et a renouvelé son appel à tous les gouvernements, en particulier ceux des pays développés, à lui fournir un appui généreux, financier et autre.

2. Dans l'intervalle, les activités de l'Institut continuent à se développer. Les différents modules de formation (gestion des affaires internationales, environnement et développement durable, dette et gestion financière, commerce international et société de l'information) n'ont pas changé. Le dernier programme de formation et de renforcement des capacités de l'Institut, à savoir le programme de coopération décentralisée, est de plus en plus apprécié et rencontre un succès croissant.

3. En coopération étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et grâce à un financement du Fonds pour l'environnement mondial, l'Institut œuvre actuellement dans plus d'une centaine d'États Membres à renforcer leurs capacités en matière de gestion avisée des produits chimiques et des déchets. Dans le domaine du changement climatique, en s'appuyant sur trois centres d'excellence établis dans des pays en développement, l'Institut a élaboré, conjointement avec le Secrétariat exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques[1], d'importants programmes en matière de vulnérabilité, d'adaptation et d'atténuation. Enfin, il développe des liens de coopération avec différentes associations régionales de villes et d'autorités locales, en consultation avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat). Parallèlement au renforcement des capacités, les activités de formation augmentent constamment. Près de 10 000 participants bénéficient chaque année des ateliers et séminaires de l'Institut, tandis que près de 17 000 personnes suivent ses programmes de téléenseignement et d'enseignement électronique. L'élaboration et la diffusion de nouvelles méthodes pédagogiques ont permis cette évolution positive.

4. L'UNITAR est entièrement autonome financièrement et ne reçoit aucune contribution des fonds centraux de l'ONU, ni ne perçoit aucune redevance auprès des bénéficiaires de ses programmes. Toutefois, le montant des contributions volontaires au fonds général demeure faible, ce qui met en péril certains de ses programmes de formation les plus traditionnels qui s'adressent aux diplomates accrédités auprès des différents bureaux des Nations Unies. La résolution 59/252 de l'Assemblée générale a souligné la nécessité de continuer à examiner les problèmes touchant les loyers, les frais de location et les coûts d'entretien de l'Institut, lesquels seront examinés par la Cinquième Commission lors de la soixantième session de l'Assemblée.

---

[1] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, n° 30822.

5. Dans sa résolution 59/252, l'Assemblée générale a également encouragé l'Institut à diversifier les lieux où il organise ses manifestations et d'y inclure les villes hôtes de commissions régionales, en vue de promouvoir une plus grande participation et de réduire les coûts. Cet appel semble résulter d'un malentendu quant à la façon d'opérer de l'Institut. En fait, depuis sa réorganisation du début des années 90, l'Institut a toujours amené les formateurs aux participants et non l'inverse. Toute nouvelle manifestation qui serait prévue dans des villes sièges de l'Organisation devrait être financée séparément. Cela n'est actuellement pas possible en raison du faible niveau des contributions volontaires au fonds général.

6. Enfin, dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé d'examiner à sa soixantième session la fréquence à l'ordre du jour de la question intitulée « Formation et recherche ». À sa quarante-troisième session, tenue à Genève les 26 et 27 avril 2005, le Conseil d'administration de l'Institut a convenu que celui-ci pourrait effectivement rendre compte à l'Assemblée sur une base biennale et a recommandé que la fréquence d'inscription à l'ordre du jour de cette question soit dorénavant de deux ans.

7. Le présent rapport présente les principales activités conçues et exécutées par l'Institut depuis la présentation du rapport du Directeur général de l'Institut à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale[2].

II. Aperçu des programmes en cours

A. Diplomatie multilatérale et gestion des affaires internationales

8. Le programme de formation à la diplomatie multilatérale et à la gestion des affaires internationales de l'UNITAR continue d'offrir toute une gamme de possibilités de formation aux diplomates et autres agents de l'État désireux de se perfectionner sur le plan professionnel de façon à être à même de participer efficacement aux affaires internationales. L'Institut propose trois types d'activités :

- Séances de formation à l'intention des diplomates en poste à Genève et à Vienne;
- Formation « à la carte » dispensée sur le terrain ou à Genève;
- Programmes de bourses de formation.

9. En ce qui concerne le premier type d'activités, le programme a proposé, depuis juin 2004, 18 formations aux diplomates en poste à Genève et 3 à la communauté diplomatique de Vienne, ces dernières étant dispensées en coopération avec le Ministère fédéral des affaires étrangères autrichien. En dépit des efforts particuliers déployés pour mobiliser des fonds, il n'a pas été possible de financer des activités de formation à Nairobi.

10. Au cours des dernières années, l'intérêt des États Membres pour les activités de formation « à la carte » a été plus fort que jamais. Au cours de la période à l'examen, le programme a organisé 16 formations de ce type. Parmi les 10 qui ont

[2] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 14* (A/59/14).

été menées sur le terrain, la plupart l'ont été en Afrique (Nigéria, Gambie, Namibie, Afrique du Sud et Maroc), d'autres ayant eu lieu en Amérique du Sud et en Europe orientale (République bolivarienne du Venezuela et Serbie-et-Monténégro). Cinq formations « à la carte » ont été organisées à Genève, en particulier plusieurs activités de développement des compétences au profit du programme Syni de la ville de Lausanne, organisation non gouvernementale installée dans cette ville et financée par elle qui s'efforce d'établir des partenariats avec des organisations internationales s'occupant de coopération internationale. Une formation a également été dispensée dans plusieurs domaines du droit international à des juristes de la Commission d'indemnisation de l'ONU. Le programme a également proposé à Genève des cours de familiarisation avec le système des Nations Unies à des groupes de délégations d'États Membres et organisé un cours d'orientation « à la carte » à l'intention de diplomates saoudiens.

11. Les programmes de bourses de formation sont organisés annuellement et la participation se fait sur la base d'un concours. Comme les années précédentes, un financement a été fourni pour trois activités, à savoir le Programme de bourses de formation en droit international ONU-UNITAR d'une durée de six semaines, proposé en coopération avec le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, le Programme de bourses de formation à la fonction publique internationale d'une durée de sept mois, exécuté en coopération avec l'Agence intergouvernementale de la francophonie, l'École nationale d'administration, l'Institut des relations internationales du Cameroun et le Centre international d'études pédagogiques (CIEP) de Sèvres et le Programme de bourses de formation à la gestion des affaires internationales : renforcement des partenariats pour la sécurité et le développement humain, exécuté en coopération avec le Gouvernement japonais.

B. Rétablissement de la paix et diplomatie préventive

12. *Programme pour la transmission des savoirs : l'expérience des représentants spéciaux et personnels du Secrétaire général*. Le troisième séminaire à l'intention des représentants spéciaux en activité et du personnel supérieur du Siège a été tenu en Suisse en octobre 2004; pratiquement tous les représentants spéciaux du Secrétaire général en activité y ont participé. La première édition de l'ouvrage intitulé « *On Being a Special Representative of the Secretary-General* » est distribuée par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat à tous les nouveaux représentants spéciaux du Secrétaire général dans le cadre de leur information initiale. La deuxième édition est en cours d'achèvement; elle sera fondée sur de nouveaux entretiens avec des représentants spéciaux et distribuée à tous les représentants. Ce projet, y compris cet ouvrage et les DVD contenant les entretiens et les séminaires tenus avec les représentants spéciaux du Secrétaire général, a également contribué à l'élaboration d'un outil opérationnel d'appoint qui sera disponible à l'intention des médiateurs sur le Web et que le Département des affaires politiques doit lancer vers la fin de 2005. Un DVD intitulé « Lessons in Peacemaking » a également été produit et figure dans les outils pédagogiques des autres programmes de formation de l'Institut.

13. Programme de bourses UNITAR-Académie mondiale pour la paix pour la formation au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive. Ce programme annuel de formation de haut niveau à l'analyse des conflits, à la négociation et à la

médiation qui s'adresse au personnel de l'Organisation et aux diplomates, a été organisé en Norvège en juin et juillet 2005 avec le soutien des Gouvernements norvégien, suédois et britannique. L'objectif est de renforcer les activités de l'ONU dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. Ce programme qui est dans sa douzième année et est dispensé par des universitaires et des spécialistes du règlement des conflits de haut niveau, s'est fait une réputation d'excellence.

14. Programmes de formation régionale visant à améliorer les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Afrique. Conçus selon le modèle du programme de bourses de formation susmentionné, ces programmes annuels de deux semaines sont dispensés depuis six ans à Addis-Abeba à des représentants gouvernementaux appartenant aux Ministères des affaires étrangères et de la défense ainsi qu'à des représentants de la société civile de tout le continent africain. Un programme similaire est organisé chaque année au Cap pour les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Ces deux programmes mettent l'accent sur les questions africaines et font appel essentiellement à des experts africains. Le programme du Cap a eu lieu en mars 2005 et celui d'Addis-Abeba en novembre/décembre 2005. L'objectif de ces programmes est d'améliorer les compétences des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux en matière d'analyse des conflits, de négociation et de médiation. Les prochains programmes sont prévus pour 2007.

15. Programmes de formation visant à renforcer les capacités des représentants des peuples autochtones en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. L'objectif de ces programmes est de renforcer les capacités des représentants de peuples autochtones de négocier plus efficacement afin qu'il soit répondu à leurs besoins tout en instaurant des relations constructives avec les autres parties concernées. Ce programme de formation d'une semaine, qui est dans sa sixième année, a été organisé en Suisse en juillet 2005 après la session du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Un programme de formation régional distinct d'une durée d'une semaine est également organisé chaque année dans une partie différente du monde. Le programme de formation régional de 2005 est prévu à la fin de l'année à l'intention des représentants francophones des peuples autochtones d'Afrique.

16. Ces programmes visent à renforcer les capacités dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. Il fait appel en tant qu'experts à des universitaires et des spécialistes du règlement des conflits, à des représentants spéciaux du Secrétaire général et à des rapporteurs spéciaux ainsi qu'à du personnel supérieur de l'ONU et d'organisations régionales. Le personnel de l'Institut travaille en coopération étroite avec le Secrétariat de l'ONU, les autres organismes des Nations Unies, les ministères des affaires étrangères et de la défense et les organisations de la société civile pour veiller à ce que les participants choisis soient en mesure d'utiliser effectivement leurs compétences dans leurs activités futures.

C. Programme d'enseignement par correspondance sur les opérations de maintien de la paix

17. Le programme d'enseignement par correspondance de l'UNITAR sur les opérations de maintien de la paix a été créé pour offrir une formation à distance type

d'accès universel et de coût modique à un grand nombre d'étudiants du monde entier. Depuis 1995, en coopération avec le Service de la formation et de l'évaluation du Département des opérations de maintien de la paix, cette formation est proposée sous forme de cours par correspondance que les participants peuvent suivre à leur rythme. Au départ, ces cours étaient dispensés sur papier mais, maintenant, ils sont également mis à la disposition des participants soit sur CD-ROM, soit sous forme de fichier à télécharger en ligne. Chacun des 17 cours proposés porte sur une facette différente du maintien de la paix. Tous sont disponibles en anglais et certains le sont également en français, allemand, russe, espagnol et swahili. Du 1er juillet 2003 au 30 décembre 2004, le programme a compté environ 5 000 inscriptions auprès du bureau principal et une vingtaine de milliers de plus par l'intermédiaire du réseau d'interlocuteurs sur le terrain pour la formation en mission, les étudiants appartiennent à 125 pays. Le programme est financé exclusivement par les recettes provenant des droits versés lors de l'inscription.

D. Femmes et enfants pendant et après un conflit

18. Le Programme de formation de l'Institut à l'intention du personnel civil des opérations de maintien de la paix sur les besoins particuliers des femmes et des enfants en situation de conflit, qui constitue sa contribution ciblée spécifique en réponse à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, a continué d'organiser à l'intention des personnels international et local des opérations de maintien de la paix de l'ONU des ateliers de sensibilisation aux droits des deux sexes et aux droits de l'enfant. De juin 2004 à juin 2005, deux nouvelles missions de l'ONU sur le terrain, à savoir la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MINUA) et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) ont reçu une formation. Les séminaires de l'Institut et la présence croissante dans les opérations de maintien de la paix de conseillers en matière de parité entre les sexes et de protection de l'enfant visent tous deux à souligner l'importance de ces aspects dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Une tendance qui se fait jour et que l'Institut soutient par ses offres de coopération, est de séparer de moins en moins les activités de formation des civils, des militaires et de la police civile dans les opérations de maintien de la paix, ainsi qu'en atteste le nombre croissant de centres de formation intégrée de ses missions.

19. Du fait des scandales récents liés à des abus et actes d'exploitation sexuels commis par du personnel de maintien de la paix des Nations Unies, les programmes des séminaires de l'Institut ont été rapidement modifiés pour en consacrer une bonne partie à des séances de formation distinctes sur l'exploitation et les abus sexuels, question qui jusque-là avait toujours été couverte de manière moins visible dans le cadre d'autres modules de formation. Tant dans la recherche universitaire qu'au niveau opérationnel, la plupart des parties prenantes travaillent généralement sur des sujets qui concernent soit la parité des sexes, soit la protection des enfants, et ce souvent pour maintenir ce que l'on considère une certaine clarté conceptuelle. La décision prise par l'Institut en 2001 de lier les deux questions dans ses programmes lui a conféré l'avantage comparé d'être l'une des rares organisations à couvrir dans une formation commune intégrée les préoccupations concernant à la fois les femmes et les enfants, qui sont précisément les deux groupes qui souffrent de l'exploitation et des abus sexuels.

E. Droit de l'environnement

20. Les activités menées dans le cadre du programme de l'Institut relatif au droit de l'environnement ont surtout consisté en un enseignement à distance sur le droit international de l'environnement et en l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités tant au niveau national que régional. Le cours enseigné à distance est un programme d'une durée de deux ans adapté aux besoins de chacun, qui débouche sur un diplôme de l'UNITAR en droit international de l'environnement. Au cours de la période à l'examen, plus de 85 nouveaux candidats appartenant à 35 pays se sont inscrits au cours.

21. Les ateliers de renforcement des capacités ont porté essentiellement sur des questions liées à la gestion de l'eau douce, à la gestion intégrée des zones côtières et à l'application des lois relatives à l'environnement au niveau national. Deux ateliers organisés spécifiquement à l'intention respectivement de juges brésiliens et européens ont porté sur les risques industriels et les responsabilités civiles et pénales. Plus de 200 personnes ont participé à ces activités de formation organisées au niveau national ou régional en Géorgie, en Bosnie-Herzégovine, au Liban, au Brésil, en Jordanie (à l'attention de fonctionnaires iraquiens), en Italie et en Croatie.

22. Le programme relatif au droit de l'environnement a récemment introduit dans ses activités de formation des outils de gestion des connaissances pour étudier les compétences nationales quant à l'application des obligations en matière d'environnement. Sur la base des critères établis par le PNUE pour analyser dans quelle mesure les accords multilatéraux relatifs à l'environnement sont respectés et appliqués, le programme a élaboré une matrice d'auto-évaluation pour évaluer les connaissances des participants aux ateliers, faciliter le dialogue dans le but d'identifier les forces et les faiblesses et proposer des actions concrètes en vue de remédier aux faiblesses identifiées. Le programme de l'Institut relatif au droit de l'environnement a utilisé avec succès cette nouvelle méthode de formation dans les ateliers organisés en Géorgie, Jordanie et Croatie.

23. Le programme a resserré la coopération avec diverses organisations et institutions par la signature de mémorandums d'accord. Il en a notamment signé avec le Secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, le Conseil de protection de l'environnement de l'État de Veracruz, la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement et le Bureau régional pour l'Europe du PNUE, ainsi que l'Université de Genève.

F. Changements climatiques

24. À partir des décisions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le programme de l'UNITAR sur les changements climatiques aide à renforcer, ou à constituer, des réserves régionales de compétences spécialisées dans les pays en développement, et à en renforcer l'infrastructure pour des activités de renforcement des capacités et pour la valorisation des ressources humaines. Ces 12 derniers mois, le programme a été axé sur la poursuite de ces objectifs dans la réalisation de deux projets importants, tout en resserrant les relations de travail avec des entités des Nations Unies telles que le PNUE, le PNUD, et le Programme pour le développement durable du secrétariat de la Convention.

25. *Développement des capacités pour les changements climatiques*. Ce projet a pour but de renforcer les ressources humaines et les moyens de négociation, d'analyse des politiques et de coordination des pays en développement qui ne sont pas parties à l'annexe I de la Convention. Il permet de fournir ressources financières et conseils techniques aux centres spécialisés mis en place dans ces pays. Les groupes ciblés dans l'immédiat sont trois centres régionaux d'Afrique et d'Asie qui sont des partenaires directs du projet : Environnement et développement du tiers monde à Dakar, Centre de recherche énergétique de l'Université du Cap et Institut Munasinghe pour le développement de Colombo. Les partenaires pourront ensuite faire rayonner les compétences vers les centres de coordination nationaux de la Convention-cadre, les négociateurs de haut niveau qui s'occupent de climat, les centres de coordination de l'aide bilatérale et multilatérale au développement, et les autres intervenants gouvernementaux et groupes importants des régions ciblées. Les partenaires du projet ont poursuivi leurs activités de développement des capacités en 2004 de la manière suivante :

- Deux réunions du comité de gestion du projet (février et juin);
- Mise au point et examen par les homologues de modules de formation que les instituts partenaires auront élaborés avant août 2005 (inventaires de gaz à effet de serre et réduction des émissions, développement durable et changements climatiques, et vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques);
- Élaboration et lancement de la plate-forme de collaboration en ligne du projet, en collaboration avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN);
- Formation de formateurs sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques au Cap en octobre;
- Réunions de travail avec les donateurs et deux nouveaux instituts partenaires, en vue d'élargir les activités à deux autres régions (Caraïbes et Pacifique) pour une deuxième phase du projet (2006-2008).

26. *Projet d'assistance technique pour les pays les moins avancés pour l'élaboration de leur programme national d'adaptation*. Le programme sur les changements climatiques, à la suite des deux projets d'assistance technique déjà réalisés, a lancé une publication de formation comportant des exemples et des exercices offrant des avis d'expert pour la définition d'excellents plans d'action nationaux. Cette publication, élaborée en coopération avec le PNUD, le PNUE et le Groupe d'experts chargé des pays les moins avancés du secrétariat de la Convention-cadre, a regroupé bon nombre des activités de formation menées lors des quatre ateliers sur les programmes nationaux d'adaptation organisés par l'UNITAR en 2003. Elle a été lancée sur papier et sur le Web, en anglais et en français, lors de la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, en décembre 2004. Afin de soutenir les pays les moins avancés qui élaborent leur programme d'adaptation, le programme sur les changements climatiques, grâce à des fonds du Ministère français de l'environnement, a tiré parti de son expérience passée des services en ligne en vue d'élaborer un nouveau projet de soutien technique en ligne aux équipes nationales. Élaboré en 2004 et mis en service en 2005, il permettra de relier les équipes nationales chargées de définir les programmes nationaux d'adaptation à des experts régionaux, des représentants des organismes d'exécution et le Groupe d'experts chargé des pays les moins avancés

du secrétariat de la Convention-cadre par une plate-forme en ligne, qui donnera aux pays la possibilité de recevoir sans délai une assistance ciblée tout au long de l'élaboration de leur programme d'adaptation. Ce système d'assistance en ligne est désormais pleinement opérationnel; le programme sur les changements climatiques enregistre actuellement les équipes nationales et les représentants compétents pour leur en ouvrir l'accès.

G. Gestion des produits chimiques et des déchets, et démocratie environnementale

27. En 2004-2005, les programmes de l'Institut concernant la gestion des produits chimiques et des déchets, ainsi que le programme récemment lancé pour la démocratie environnementale, ont permis de soutenir l'action de renforcement des capacités dans quelque 70 pays en développement et en transition, afin de protéger la santé humaine et l'environnement, grâce à divers projets bénéficiant de l'appui de plusieurs gouvernements et organismes donateurs. L'Institut a poursuivi la définition des méthodes, qui sont toujours utilisées pour ces activités, et régulièrement réévaluées et affinées à partir des enseignements tirés de l'expérience dans différents pays.

28. Les pays eux-mêmes proposent activement des méthodes et des techniques de formation importantes pour approbation et utilisation dans le processus en cours d'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, coordonné par le PNUE avec la participation active de neuf autres organisations internationales et un fort soutien de l'UNITAR. Le but global de l'Approche stratégique, qui a été approuvée par le Sommet mondial pour le développement durable, est d'obtenir d'ici à 2020 que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à réduire au minimum les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement.

29. En fonction de la demande des pays et de l'expérience acquise au cours de plusieurs cycles de projet dans les pays d'exécution de projets pilotes, l'UNITAR a aidé les pays à élaborer et faire fonctionner un programme national intégré de bonne gestion des produits chimiques, basé sur la coordination concertée de la gestion, l'auto-évaluation des capacités et de l'infrastructure, l'identification des priorités, l'acquisition de compétences, la définition d'une stratégie de mobilisation de ressources financières et la facilitation des échanges d'informations. Ce programme, ou certains de ses éléments, peut être appliqué dans tout pays en développement ou en transition pour y renforcer la bonne gestion des produits chimiques. On y a inclus également la rédaction d'un document national détaillant les activités par lesquelles le pays poursuit la réalisation des objectifs prévus pour 2020. Les donateurs qui ont soutenu le programme jusqu'à présent sont très divers, notamment, pour 2004-2005, le Gouvernement suisse et la Commission européenne[3]. On cherchera ensuite à faire participer à ces efforts la société civile et le secteur privé.

30. L'Institut a vu aussi de nouveaux progrès importants dans la réalisation de certains programmes spécialisés d'aide aux pays pour l'application de grands accords internationaux. Il s'agit notamment des activités suivantes : 11 projets de

[3] On trouvera au paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général sur l'UNITAR du 11 août 2004 (A/59/230) des programmes de travail apparentés.

pays visant l'application du Système harmonisé à l'échelle mondiale de classement et d'étiquetage des produits chimiques[4], et diverses activités auxiliaires, régionales et autres, visant le Système harmonisé; trois projets de pays, s'inscrivant dans le programme de démocratie environnementale, pour la mise au point de profils nationaux en vue de l'application de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (voir document Commission économique pour l'Europe/CEP/43); un grand projet du Fonds pour l'environnement mondial relevant de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, exécuté par le PNUD et coexécuté par l'Institut avec l'Agence de protection de l'environnement du Ghana, qui vise l'élimination des biphényles polychlorés (PCB) dans ce pays. En outre, l'UNITAR aide une cinquantaine de pays à renforcer leur planification des mesures de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

H. Coopération décentralisée

31. S'inscrivant dans un partenariat de type II tel que mis en place lors du Sommet mondial pour le développement durable, le programme de coopération décentralisée vise à étoffer les capacités des autorités locales (parlementaires, maires) et de leurs partenaires locaux (société civile, secteur privé), en assurant une formation dans trois domaines principaux :

- Développement urbain viable (accès aux services de base, eau, assainissement, gestion des déchets, transports, énergie); urbanisme;
- Société de l'information (gouvernance, administration et démocratie en ligne);
- Développement social et développement humain (santé publique, VIH/sida, diversité culturelle, sécurité urbaine).

32. Ces activités de formation ont pour but principal de rendre viable l'urbanisation, tandis que se multiplient les responsabilités assumées par les autorités locales. Un des objectifs est d'encourager la coopération Sud-Sud et Sud-Nord entre autorités locales pour un accès amélioré aux services de base. Ces activités de renforcement des capacités sont réalisées par le biais d'un réseau mondial de 11 centres associés du Centre international de formation des acteurs locaux (CIFAL).

33. Conformément à l'issue du Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information, qui a eu lieu à Lyon (France) les 4 et 5 décembre 2003, l'UNITAR s'est associé au CIFAL de Bilbao et au Réseau mondial des pouvoirs locaux pour la société de l'information pour organiser le deuxième Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information à Bilbao du 9 au 11 novembre 2005, avant la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit avoir lieu en Tunisie en novembre 2005. C'est là le signe que les régions et les pouvoirs locaux du monde ont compris qu'il leur fallait se mobiliser pour définir leur rôle essentiel dans la nouvelle société de l'information. Les préparatifs du Sommet de Bilbao, organisés conjointement par l'UNITAR et le CIFAL de Bilbao, ont comporté plusieurs ateliers techniques accueillis par les centres de Plock (Pologne), Durban (Afrique du Sud) et Shanghai

[4] Première édition révisée : publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.E.13.

(Chine), et plusieurs conférences régionales, à Shanghai, Leipzig (Allemagne) et Dakar. L'Institut, du fait qu'il est l'un des organisateurs du Sommet, aide le CIFAL de Bilbao à en préparer différentes activités.

34. Le programme SISEI (Système d'information et de suivi de l'environnement sur l'Internet) sert à renforcer les capacités des pays d'Afrique afin qu'ils puissent faire servir l'informatique à la gestion d'informations environnementales. Il vise à répondre aux besoins d'information du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/57/304). Axé sur les recommandations et les engagements figurant dans les accords multilatéraux sur l'environnement, il a pour principal objectif de mettre en place des communautés de l'information qui pourront accéder à des informations utiles pour la réduction de la pauvreté, s'inspirant de la Déclaration du Millénaire (voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale) et concourant à la réalisation de l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement.

35. Ces deux dernières années, les activités de formation ont été menées en collaboration avec le Bureau de développement des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT), ce qui a permis à 10 pays d'Afrique (Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Ouganda et Zambie) de mettre en place des arrangements institutionnels, d'élaborer un cadre juridique et d'intégrer des solutions techniques adaptées au contexte et aux circonstances locales. Pendant la même période, des accords ont été conclus entre institutions, pour tirer le meilleur parti des complémentarités et des possibilités d'intégration, pour le plus grand avantage des pays. On envisage pour 2006-2008 une nouvelle série d'activités visant 10 pays de plus.

36. L'initiative d'administration locale en ligne au Mali, réalisée entre janvier et juin 2004, visait à développer les moyens dont disposent les pouvoirs locaux pour utiliser l'informatique et les télécommunications au service du développement local. Elle répondait à un besoin signalé par les institutions maliennes, de maîtrise des moyens informatiques par les pouvoirs locaux. On a donc créé un groupe de travail composé de représentants du Gouvernement malien, des pouvoirs locaux, du secteur associatif et des partenaires de développement, qui se trouvent face aux difficultés et aux possibilités de la société de l'information à l'échelon local. Ce groupe de travail prépare notamment la participation du Mali tant au Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information (à Bilbao en Espagne) qu'à la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (Sommet de Tunis).

37. C'est dans ce contexte que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a adopté à sa vingtième session (Nairobi, avril 2005) sa résolution 20/5 intitulée « Accès aux services de base pour tous dans l'optique d'un développement durable des établissements humains[5] ». Une décision de la Commission du développement durable à sa treizième session (New York, avril 2005) a suivi, consacrée à plusieurs aspects des services de base et au coût abordable de ces services.

38. L'exploration et l'extraction du pétrole sont généralement une source de redevances importantes pour le gouvernement central. Mais à l'échelon local, les retombées économiques ne sont pas souvent notables, et les collectivités locales

[5] Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 8* (A/60/8), annexe I, sect. B.

peuvent voir dans les activités pétrolières plus un problème qu'une chance de développement économique. Il s'ensuit un manque de confiance entre sociétés pétrolières et collectivités locales, ce qui fait que les sociétés pétrolières et gazières ont du mal à faire le nécessaire, même si elles comprennent de mieux en mieux qu'il leur faut offrir une image qui manifeste clairement qu'elles souhaitent rectifier leurs erreurs passées et prendre la tête d'initiatives de développement durable, de consolidation de la paix et de sauvegarde de l'environnement, ce qui les aiderait à consolider leurs opérations. Il faudrait, pour les projets de développement local dans les zones de production pétrolière, procéder en participation, en faisant appel à toutes les parties prenantes – secteur associatif, autorités centrales et locales, mouvements de jeunesse, et sociétés privées locales, pour définir les besoins et les stratégies de réalisation. Les populations locales auraient ainsi la pleine maîtrise de ces projets, ce qui serait avantageux pour tous.

39. L'UNITAR compte travailler avec les sociétés pétrolières dans trois domaines principaux : la remise en état écologique, le règlement des conflits et la gestion des projets. Le programme de coopération décentralisé de l'Institut offre pour cela un cadre d'échange d'opinions et d'expériences sur les moyens d'encourager le développement durable dans les zones de production pétrolière à tous les groupes de parties (gouvernement central, pouvoirs locaux, secteur associatif, sociétés pétrolières, organisations intergouvernementales, chercheurs, groupes intéressés). Les activités de formation réalisées sur le terrain et par l'intermédiaire des centres du CIFAL ont pour but surtout d'encourager et de susciter des partenariats public-privé entre collectivités locales, acteurs économiques, gouvernement central, pouvoirs locaux et sociétés pétrolières ou gazières.

40. Grâce au programme de coopération décentralisée, on a conçu et développé une méthode permettant de préparer le terrain (formation, renforcement des capacités) pour la suite de l'exécution de projets pratiques de développement local utiles à la population locale. Des projets de ce type ont déjà, avec la collaboration d'autres organismes des Nations Unies, des pouvoirs locaux et d'associations locales, été lancés dans trois régions, compte tenu des spécificités de ces dernières : à Port-Gentil (Gabon), dans le delta du Niger au Nigéria et dans le delta de la Mahakam en Indonésie.

I. Aspects juridiques de la dette et de la gestion financière

41. Le programme de formation et de renforcement des capacités, mené par l'UNITAR en ce qui concerne les aspects juridiques de la dette et de la gestion financière, continue d'offrir une vaste gamme de services aux agents de l'État, gestionnaires de la dette et responsables des banques centrales des pays de l'Afrique subsaharienne, des républiques d'Asie centrale et de l'Azerbaïdjan, ainsi que certains pays d'autres régions. Il propose une formation à l'échelon régional aux gestionnaires de la dette; des ateliers nationaux permettant d'acquérir les compétences voulues; des stages de formation à l'établissement de profils nationaux qui permettraient d'améliorer la législation régissant les finances et les emprunts publics. L'UNITAR mène toutes ses activités de formation au titre de ce programme aussi bien à l'échelon régional que dans les pays en collaboration avec ses partenaires.

42. L'Institut offre également, chaque année, tout un ensemble de cours en ligne afin de dispenser à des gestionnaires de la dette et des responsables nationaux du secteur financier de suivre, grâce à Internet, un enseignement approfondi, qui leur permet notamment de participer à des réseaux. Les cours en ligne offerts portent sur les sujets suivants : négociation des transactions financières, développement et réglementation des marchés des capitaux (cours d'introduction et cours supérieur), bonne gestion de la dette publique, modalité des accords de prêt, rééchelonnement de la dette contractée auprès du Club de Paris, et enfin, arbitrage et autres techniques de règlement des différends. En 2004, l'UNITAR a ainsi formé plus de 950 gestionnaires de la dette et des finances publiques grâce à cet enseignement en ligne. Six nouveaux cours en ligne sont prévus en 2005. Au 31 juillet 2005, deux cours de six semaines organisés en ligne avaient été suivis par 404 participants originaires de plus de 70 pays. Le troisième de ces six cours, qui touche 250 participants, se déroule actuellement.

43. Outre cette formation sur place et en ligne, l'UNITAR offre aux gestionnaires de la dette des pays en développement un site Internet dont l'adresse est : <www.unitar.org/dfm>; on y trouve l'information et la documentation la plus récente.

J. Programme UNOSAT

44. UNOSAT est le programme de l'UNITAR qui porte sur les applications pratiques de la télédétection par satellite, et c'est la seule activité des Nations Unies consacrée intégralement à l'imagerie satellite et au développement de ces techniques, en vue de leur utilisation dans le monde par les organismes des Nations Unies et les pays en développement. UNOSAT travaille avec plusieurs organismes des Nations Unies et plusieurs organisations non gouvernementales importantes afin d'améliorer l'action humanitaire d'urgence lors d'une crise ou après une catastrophe naturelle, et pour faciliter le redressement et réduire la vulnérabilité de façon durable. Ce sont là les disciplines qui vont tout à fait dans le sens de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du processus de réforme actuellement mené aux Nations Unies. L'essentiel de l'information géographique nécessaire peut être obtenu par les images renvoyées par les satellites, mais les non-spécialistes ont du mal à obtenir l'information dont ils ont besoin. La fonction essentielle d'UNOSAT lors des situations d'urgence est de faciliter le travail des organismes des Nations Unies et celui des autorités locales et des travailleurs sur le terrain en les aidant à recenser les besoins et à obtenir sans retard une information correctement interprétée. Depuis 2002, UNOSAT fournit 24 heures sur 24 et sept jours par semaine un service par le canal d'Internet ou directement sur le terrain, dans les domaines de l'alerte rapide, de la réponse aux crises, du relèvement durable et de la réduction de la vulnérabilité. UNOSAT fournit également des directives méthodologiques, aide à choisir les bonnes techniques d'image satellite, à traiter les images et à éditer les cartes, offre les services des systèmes d'information géographique (SIG), et mène des travaux de formation et de recherche.

45. En raison de sa position et de son rôle uniques, UNOSAT souscrit désormais à plusieurs initiatives mondiales importantes. Avec les Nations Unies, UNOSAT participe à la Plate-forme internationale pour la remise en état et au Système d'alerte rapide en cas de catastrophe (GDAS). La première est une initiative dirigée par quelques organismes des Nations Unies et soutenue par le Japon et d'autres

donateurs. Le second est le résultat de la collaboration entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Office humanitaire de la Communauté européenne, et réorganise la diffusion rapide de l'information pour une meilleure réaction aux catastrophes. En janvier 2005, UNOSAT a représenté l'UNITAR à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, qui a pris note de ses travaux dans le document final (cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités face aux catastrophes[6]). UNOSAT est un partenaire reconnu de la Commission européenne et de l'Agence spatiale européenne s'agissant d'opérations mondiales telles que le Programme mondial de surveillance pour la sécurité et la stabilité (GMOSS), et le Programme de surveillance pour l'environnement et la sécurité (GMES). Ce dernier programme a entraîné la création d'un collectif multinational qui assure une cartographie d'urgence, et dans lequel UNOSAT joue un rôle essentiel. Pour son expérience et pour sa connaissance de première main des usagers, UNOSAT a été invité à participer au Système mondial de systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). Cette initiative examine les mêmes domaines que le programme GMES, mais du point de vue du long terme et de la coordination, et est reconnue par les Nations Unies et l'Union européenne. UNOSAT est officiellement une « organisation participante » au GEOSS et participe aussi aux sommets ministériels d'observation de la Terre (trois ont eu lieu jusqu'à présent).

46. La partie la plus visible du travail d'UNOSAT consiste à faciliter les opérations de secours d'urgence et les opérations de maintien de la paix en fournissant une information géographique et en gérant des connaissances obtenues par les images satellite. En 2004 et 2005, UNOSAT a pris l'initiative dans ce domaine dans plus de 13 pays, où ce programme a aidé des organismes humanitaires et des organisations non gouvernementales à acheminer l'aide plus rapidement et plus efficacement, en commençant par les pays frappés par cette catastrophe exceptionnelle qu'a été le tsunami de l'océan Indien en 2004. Le programme a été actif dans d'autres pays : en République islamique d'Iran (séisme de Bam), au Maroc (séisme d'Al-Hoceima), en Namibie, à la Grenade, en Haïti et au Guyana (inondations), aux Philippines, au Pakistan et au Népal (inondations et crues éclair). En dehors de ces catastrophes naturelles, UNOSAT travaille à d'autres opérations d'urgence et dans des zones de conflit : Guatemala, Colombie, Libéria, Iraq, Afghanistan et Sri Lanka (consolidation de la paix); Sénégal, Mauritanie et Bénin (études climatiques et environnementales), Soudan et Tchad (aide aux personnes déplacées et protection des réfugiés), République populaire démocratique de Corée (accidents technologiques). Enfin, UNOSAT a produit une série de cartes pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, pour la lutte contre la drogue.

47. En dehors des services fournis à l'occasion d'opérations d'urgence, UNOSAT élargit ses activités de formation et de recherche. La formation à l'utilisation des images satellite fait l'objet d'une demande considérable au niveau local, quand des pouvoirs publics et des collectivités ont besoin de ces images afin de déterminer la meilleure affectation des sols, d'orienter leur développement et de gérer la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Le programme UNOSAT a accumulé une expérience de la formation des membres du personnel des Nations Unies, mais aussi de celui des autorités locales. Cette expérience sera utilisée en coopération avec

[6] Voir A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolution 2.

l'UNITAR ainsi qu'avec le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Dans le domaine de la recherche, qui est une autre fonction essentielle de l'UNITAR, l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) et UNOSAT travaillent à la technique de calcul, mettant en parallèle des ordinateurs nombreux pour le traitement de très grandes quantités de données, ainsi que sur les nouvelles méthodes de reconnaissance des détails topographiques grâce à l'image satellite, au recensement des nappes d'eau souterraines et autres applications d'avenir.

48. Au cours des trois dernières années, UNOSAT a offert une série très fournie de services à un certain nombre d'organismes des Nations Unies s'occupant de relèvement après un conflit ou une catastrophe naturelle. Cette expérience a été acquise en étroite consultation et en coordination avec le Bureau des affaires spatiales et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, du Groupe technique des Nations Unies sur l'éducation et du Comité permanent interorganisations pour les affaires humanitaires. On peut citer notamment les services suivants :

- Ensemble de cartes des dommages, établies à partir d'images satellite obtenues par le canal de la Charte Internationale Espace et catastrophes majeures, mis à la disposition des organismes humanitaires à la demande du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans 13 localités où se sont produites des catastrophes depuis novembre 2003, notamment lors des catastrophes suivantes : le séisme de Bam (République islamique d'Iran) en 2003; le séisme d'Al Hoceima au Maroc en 2004; les inondations en Haïti en 2004; les typhons et inondations qui ont frappé les Philippines en 2005; le tsunami dans l'Océan indien en 2004;

- Des études de l'environnement dans des pays sortis d'un conflit, pour le compte du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en Afghanistan en 2003, en Iraq et au Libéria en 2004;

- Des services de contribution à la réduction à long terme des risques de catastrophes pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au titre de la stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, au Nicaragua, en Algérie, en République populaire démocratique de Corée, à Djibouti, à Sri Lanka et en Indonésie;

- Des travaux de planification et de vérification du développement régional et local pour le PNUD;

- Des travaux cartographiques pour l'évaluation de la situation et des perspectives de redressement après un conflit, pour le PNUD (à Sri Lanka, au Népal, au Guatemala en 2003), pour le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (en Iraq en 2004) et pour le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU (au Libéria en 2005);

- La programmation de travaux de télédétection par satellite pour la lutte contre la culture illicite de drogues menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans tous les pays prioritaires notamment l'Afghanistan, le Myanmar et la Colombie (depuis 2003);

- Des travaux de cartographie des effets des catastrophes en vue de la coordination des interventions humanitaires pour le Programme alimentaire mondial (PAM) au Soudan et en Chine en 2005;
- Une aide à l'approvisionnement en eau potable et à la gestion des camps pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Myanmar et au Tchad;
- Une étude de la gestion de la diversité biologique et des effets du changement climatique, pour le compte du PNUE et de l'UNITAR au Sénégal, en Mauritanie et au Bénin en 2004 et à Sao Tomé-et-Principe en 2005.

49. Étant donné son potentiel et son expérience, UNOSAT devrait devenir un programme permanent au sein de l'Institut, et fournir des services communs spécialisés appliqués aux technologies de la télédétection et des images satellite, utilisant l'informatique pour l'alerte rapide, la réponse aux crises, le relèvement durable, la réduction de la vulnérabilité et la création de capacités au niveau local. Le programme UNOSAT devrait être régi par un collectif d'organisations, sans exclusive, organisé autour des principaux organismes des Nations Unies utilisateurs, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD, le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut Commissariat pour les réfugiés. Les principaux partenaires de cette entreprise commune devraient comprendre aussi l'UNESCO, le Bureau des affaires spatiales, le Conseil de sécurité et l'Organisation internationale du Travail.

50. Ces travaux très diversifiés ont été conjugués avec succès dans des projets de création de capacités au niveau local. UNOSAT a testé ces méthodes au Nicaragua avec les habitants de la localité de Matagalpa. Des débats sont en cours pour reproduire ces succès dans d'autres pays et régions, en particulier en coopération avec le PNUD, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNESCO et d'autres organismes. Ce type d'activité de création de capacités intégrant des connaissances et techniques locales est un modèle valide pour l'application et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; il est d'une grande pertinence pour l'élimination de la pauvreté et la réduction de la vulnérabilité. UNOSAT travaille au développement des communications par satellite, ouvrant l'accès à Internet afin de faciliter l'accès des collectivités locales aux techniques de pointe.

51. Les atouts du programme UNOSAT résident dans le fait que ce programme allie la capacité de gérer des projets complexes, une compréhension profonde des besoins des usagers, la capacité technique de définir, créer et réaliser les produits et les services voulus et la création d'équipements et de savoir-faire. À ce jour, UNOSAT représente l'UNITAR au Groupe de travail interorganisations sur la prévention des catastrophes naturelles, au Comité permanent interinstitutions pour l'action humanitaire, au Secrétariat du Groupe sur les observations de la Terre (GEO), au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et dans plusieurs autres organes. Sur la base des progrès accomplis à ce jour, le programme stratégique pour 2005-2007 met l'accent sur le regroupement des services et le renforcement du rôle moteur du programme au sein du système des Nations Unies. On trouvera des détails complémentaires à l'adresse suivante : <http://www.unosat.org>.

K. Bureau de l'UNITAR à New York

52. La principale fonction du Bureau de l'UNITAR à New York est de dispenser une formation aux représentants des États Membres auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette année, le Bureau a procédé à une évaluation de ses activités afin : a) de mieux répondre aux besoins des représentants et b) d'intégrer plus systématiquement les commissions de l'Assemblée générale, les commissions du Conseil économique et social et les organisations, fonds et programmes dans la planification et la conception de ses ateliers. Dans cette nouvelle perspective, 33 cours – donnés en anglais, espagnol ou français – ont contribué à former 1 837 représentants. De nouveaux cours, comme l'université d'été sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et l'atelier sur les rapatriements de salaires et le développement, ont répondu aux besoins et demandes les plus pressants des missions permanentes et ont porté sur des sujets actuels qui relèvent du programme de travail de l'Organisation.

53. Les activités de renforcement des capacités du Bureau de New York peuvent être rangées dans trois grandes catégories : a) les questions thématiques touchant le développement économique et social, ainsi que la paix et la sécurité, comme la population et la sécurité, la gouvernance environnementale, le droit maritime, les droits de propriété intellectuelle et le commerce international; b) le fonctionnement du système des Nations Unies, y compris, à l'intention des représentants nouvellement nommés, des cours d'introduction aux travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, et un exposé sur le Conseil de sécurité pour les nouveaux membres du Conseil; et c) une formation à diverses disciplines, allant des technologies de l'information à l'expression orale et à la négociation et la rédaction de résolutions.

54. Le Bureau de New York faisant fonction de Bureau régional pour les Amériques, il s'est efforcé de répondre aux nombreuses demandes de formation émanant d'Amérique latine et des Caraïbes. Des contraintes financières et d'effectif ont toutefois limité sa capacité de s'acquitter pleinement de ce mandat. Il a néanmoins répondu aux demandes que lui avait adressées le Cabinet du Secrétaire général et a fourni un appui à la Conférence mondiale sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés et la consolidation de la paix en organisant un exposé sur le sujet en Amérique latine avant la Conférence.

L. Bureau régional d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique

55. Le Bureau régional d'Hiroshima pour l'Asie et le Pacifique a été créé en 2003. En 2004-2005, il a mis en œuvre une double politique de consolidation et d'expansion institutionnelles et programmatiques. Des ateliers régionaux d'une semaine, dont la plupart se sont tenus à Hiroshima, ont cette année encore permis de seconder et d'appuyer les travaux de nombreux fonctionnaires, universitaires et praticiens de la région de l'Asie et du Pacifique, et de mettre au point et de tester de nombreuses méthodes de formation, qui sont ensuite enseignées aux participants afin qu'ils les mettent en œuvre au niveau national (deux activités de ce type ont été organisées, une au Kirghizistan, sur l'économie et les finances internationales, et une en Inde, sur la gestion du patrimoine mondial). Les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et de

reconstruction après les conflits, qui rencontrent un écho particulier à Hiroshima, ont été considérées comme prioritaires et c'est ainsi qu'une conférence de haut niveau sur le maintien de la paix a été organisée, et que le programme de bourses pour l'Afghanistan, un programme qui a suscité beaucoup d'intérêt, en Afghanistan comme au plan international, a été poursuivi et étendu.

56. Le Bureau d'Hiroshima a aussi organisé des tables rondes de haut niveau avec des chercheurs, politiciens et commentateurs réputés. Ces tables rondes ont suscité une prise de conscience dans la communauté locale et lui ont permis de mieux comprendre et d'appuyer les travaux de l'UNITAR et sa présence à Hiroshima.

57. Depuis deux ans que le Bureau d'Hiroshima de l'UNITAR existe, environ 500 experts internationaux et stagiaires sont venus à Hiroshima. De plus, quelque 550 participants et observateurs japonais ont aussi assisté aux programmes de formation et aux tables rondes mensuelles. Par ailleurs, le Bureau s'acquitte de ses fonctions en matière de recherche de trois manières : par des conférences internationales sur le renforcement des capacités dans les pays sortant d'un conflit, par des recherches permanentes sur les activités de renforcement des capacités menées par des organisations internationales et bilatérales, et grâce à sa coopération avec des spécialistes de la question.

58. Les méthodes de formation systématiquement appliquées par l'UNITAR dans toutes ses activités de formation sont les suivantes :

- Formation de formateurs;
- Enseignement à distance et nouvelles technologies de formation;
- Utilisation de techniques de gestion des connaissances;
- Appui et suivi de l'élaboration de projets.

59. En application de la résolution 59/252 de l'Assemblée générale, l'UNITAR va mettre l'ensemble de ses publications et ouvrages sur le sujet à la disposition des autres organismes des Nations Unies s'occupant de renforcement des capacités.

60. Représentant l'UNITAR dans la région Asie-Pacifique et recherchant des synergies avec d'autres projets de l'UNITAR, le Bureau régional d'Hiroshima renforce également les partenariats entre l'ONU et d'autres entités. L'Institut reçoit sa principale contribution financière de la préfecture d'Hiroshima. Le Ministre japonais des affaires étrangères et la ville d'Hiroshima fournissent aussi une aide financière à certains programmes. De nombreuses institutions du monde entier apportent en outre un appui en nature. Bien que la liste ne soit pas exhaustive, on peut citer l'Université des Nations Unies (UNU), le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Réseau mondial pour l'enseignement à distance de la Banque mondiale, l'Université d'Hiroshima, l'Université du Texas à Austin, l'Université Seton Hall et la City University de Hong Kong ainsi que les institutions privées comme le Getty Conservation Institute (Los Angeles) et l'Institut international de l'océan (Tokyo), qui tous envoient régulièrement des experts pour participer aux activités du Bureau régional. Fidèle à sa philosophie de « formation des formateurs », l'UNITAR emploie maintenant d'anciens participants à ses cours de formation comme experts, coorganisateurs ou formateurs dans le cadre de ses activités de formation, élargissant ainsi son réseau à Hiroshima.

M. Bureau extérieur de Douchanbé, au Tadjikistan

61. En coopération avec le Ministère de l'économie et du commerce du Tadjikistan, l'UNITAR a, en octobre 2004, ouvert un bureau extérieur à Douchanbé dont la fonction principale est d'aider le Tadjikistan dans son processus d'admission à l'Organisation mondiale du commerce. L'Assemblée générale s'est félicitée de la création de ce bureau, qui est financé par le Secrétariat d'État aux affaires économiques de la Suisse.

62. Le 1er avril 2005, le bureau extérieur de l'Institut est entré dans sa seconde phase d'activité, qui consiste en une série de programmes de formation qui seront proposés aux ministères, organismes gouvernementaux et organisations non gouvernementales du Tadjikistan, ainsi qu'à ses universitaires. À cette fin, l'UNITAR a effectué une mission d'évaluation des besoins de formation à Douchanbé en juin 2005, afin d'identifier les besoins de formation à court terme des ministères et de la société civile en vue d'organiser cinq ateliers de formation de septembre 2005 à septembre 2006 dans la capitale. Les ateliers porteront notamment sur les sujets suivants : droit des cours d'eau internationaux, techniques et méthodes de négociation, politiques et droits internationaux de l'environnement, diplomatie des conférences multilatérales et négociations multilatérales, et le Tadjikistan et les défis et possibilités des migrations.

63. L'évaluation des besoins de formation a aussi permis de recenser les besoins de formation stratégiques de divers ministères et universités afin de leur offrir des activités de formation, puis une assistance technique.

III. Recommandations

64. **L'UNITAR devrait continuer de consolider et d'élargir ses programmes de formation et de renforcement des capacités, en particulier en coopérant avec des institutions spécialisées au sein du système des Nations Unies et hors de celui-ci.**

65. **Il conviendrait de renforcer la tendance consistant à mobiliser en priorité les capacités endogènes en s'appuyant sur les établissements de formation existants dans les pays en développement. Ceci garantira la viabilité à moyen terme.**

66. **L'UNITAR devrait continuer de mettre au point des méthodes de formation novatrices, comme l'enseignement en ligne et les plates-formes interactives sur Internet, la gestion des connaissances et l'évaluation des besoins propres, ainsi que de nouvelles approches dans le cadre de partenariats publics et privés pour la formation. Ces méthodes doivent être examinées et renouvelées dans le cadre d'évaluations régulières. L'Organisation des Nations Unies serait ainsi parmi les organisations à l'avant-garde de l'action menée en faveur de la formation et du renforcement des capacités.**

67. **Les États Membres et les fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les institutions spécialisées devraient utiliser les programmes de l'Institut de manière optimale. La participation active de l'UNITAR au Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, un consortium de sept organisations, donne**

à penser que le programme UNOSAT de l'Institut devrait être plus systématiquement établi pour fournir des services communs spécialisés, grâce à l'utilisation de données satellitaires et des nouvelles technologies de l'information, dans les domaines de l'alerte avancée, des interventions en cas de crise, du relèvement durable, de la réduction des vulnérabilités et du renforcement des capacités au niveau local. Le programme UNOSAT devrait être dirigé par un consortium ouvert bâti autour d'un noyau d'organismes des Nations Unies utilisateurs.

68. **La question des frais de location et d'entretien des locaux utilisés par l'UNITAR à New York et à Genève continue de se poser. L'Assemblée générale devrait, à sa soixantième session, envisager de lui donner rapidement une solution.**

69. **La viabilité financière de l'UNITAR demeure problématique. Si la situation des programmes financés par des dons à des fins spéciales est satisfaisante, le niveau des contributions au Fonds général qui ne sont pas destinées spécifiquement à certaines utilisations reste très insuffisant. Les États Membres devraient envisager de recommencer à contribuer ou d'augmenter leurs contributions s'ils contribuent déjà.**

70. **La périodicité de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Formation et recherche » pourrait, étant donné la situation actuelle de l'UNITAR, devenir biennale à compter de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, en 2007.**